REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 MAI 2006



Direction de la Solidarité

Service Tarification des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE

2006-00287

DSOL

┙

du 2 4 AVR. 2006

Portant fermeture et transfert du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Foyer l'Annexe » à VIEUX-FERRETTE vers le site du « Foyer Jean Cuny » à HIRSINGUE

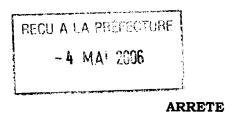
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

 ${f VU}$ la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté du Préfet du Haut Rhin du 15 mars 1979 portant création du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Foyer l'Annexe » à Vieux-Ferrette géré par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) du secteur d'Altkirch, de Hirsingue et de Ferrette;

CONSIDERANT la fermeture du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Foyer de l'Annexe » à Vieux Ferrette et son transfert sur le site du Foyer « Jean Cuny » à Hirsingue ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;



ARTICLE 1er:

Le Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Foyer l'Annexe » d'une capacité de 16 places autorisées sis 42 rue de Ferrette à Vieux Ferrette géré par l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) du secteur d'Altkirch, de Hirsingue et de Ferrette, sera fermé à compter du 1^{er} mai 2006 et transféré vers le site du Foyer « Jean Cuny » situé 42 rue du Général De Gaulle à Hirsingue.

ARTICLE 2:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) du secteur d'Altkirch, de Hirsingue et de Ferrette et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

